

PROGRAMME REGIONAL D'APPUI A L'AMELIORATION
DES SYSTEMES D'ELEVAGE AU MALI (PRAASEM)

PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME
AU SAHEL AU MALI PHASE II (PRAPS 2-ML)



LETTRE D'INVITATION

A

Monsieur le Directeur du Bureau d'Ingénieurs Conseils en Technique de Développement (ICOTED International)

Banankabougou Bolé, rue du Tribunal Administratif, BP : 7121, Bamako / Mali

Tél : (+223) 20 20 61 10 / 78 46 15 77 E-mail : icoted@afribonemali.net

Objet : Elaboration de quinze (15) Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire (SCAT): Manifestation d'Intérêt

Monsieur,

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) est une émanation de la Déclaration de Nouakchott, suite au forum de haut niveau sur le pastoralisme organisé à Nouakchott en octobre 2013, sous l'égide du gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Banque mondiale, le CILSS et les organisations d'intégration régionale. La mise en œuvre de la 1^{ère} phase a duré six ans (2016–2021). Elle a permis de toucher 447 475 bénéficiaires au Mali dont 32,75% de femmes contre un objectif de 440 000 bénéficiaires directs, dont au moins 30% de femmes et jeunes. La mise en œuvre de la 2^{ème} phase (PRAPS 2) est prévue de janvier 2022 à décembre 2027. Il est prévu que le PRAPS II touche 5 350 000 bénéficiaires au Mali, acteurs des filières d'élevage pastoral (pasteurs, agropasteurs, petits opérateurs et entreprises du sous-secteur de l'élevage) dont au moins 30% de femmes.

L'objectif de développement de la phase 2 du PRAPS est “d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel”.

Cet objectif est décliné en cinq composantes qui sont :

Composante 1 : amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires. Elle sera mise en œuvre à travers les trois sous-composantes suivantes : (i) Renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux ; (ii) Appui à la surveillance et au contrôle harmonisé des maladies animales contagieuses prioritaires ; et (iii) Appui au contrôle des médicaments vétérinaires.

Composante 2 : gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance. Elle s'articule autour des trois sous-composantes suivantes : (i) Sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des paysages ; (ii) Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau ; et (iii) Production de fourrage.

Composante 3 : amélioration des chaînes de valeur du bétail. Elle s'articule autour des trois sous-composantes suivantes : (i) Développement d'une infrastructure de marché stratégique pour le commerce régional ; (ii) Renforcement des capacités des organisations nationales et régionales de producteurs pastoraux ; et (iii) Développement de la chaîne de valeur et financement de sous-projets.

Composante 4 : amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes avec comme sous composantes : (i) Accès à la formation professionnelle et technique, (ii) Amélioration de l'accès aux registres sociaux et d'état civil, (iii) Activités génératrices de revenus.

Composante 5 : coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises. Ses sous-composantes sont : (i) : Coordination du projet ; (ii) Renforcement institutionnel (ii) Intervention d'urgence.

L'intervention du projet vise à créer des conditions de vie meilleures pour les populations pastorales et agropastorales à travers notamment, la réalisation des infrastructures et aménagements pastoraux pour soutenir leurs moyens d'existence. Ces réalisations se font sur des espaces des communes et doivent s'intégrer dans le schéma global d'aménagement de la commune. Au regard des textes de la décentralisation chaque commune doit avoir son Schéma Communal d'Aménagement du Territoire (SCAT). Ainsi, l'élaboration des SCAT met à disposition des communes des outils prospectifs de décision en vue d'orienter la mise en œuvre des actions de développement des communes. Les communes visées ne disposent pas de schémas communaux d'aménagement du territoire, la liste ayant été fournie par la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT).

Le processus d'élaboration des schémas communaux d'aménagement du territoire nécessite des concertations de l'ensemble des autorités locales et communales, des services techniques, des partenaires au développement et des utilisateurs des ressources. Ces cadres de concertations sont des créneaux de réflexions communes pour la recherche d'un consensus permettant la gestion et l'exploitation négociée, partagée, rationnelle, pacifique et réglementée de ces ressources. Ce processus de concertations multi acteurs aboutira à la finalisation du document diagnostic et d'un schéma avec une carte de vocation (représentation cartographiée de l'ensemble des besoins d'affectation) des ressources de chaque commune. Ce document sera restitué à l'ensemble des acteurs pour être validé. Il sera ensuite soumis pour adoption à chaque conseil communal.

Le détail du mandat du bureau est consigné dans les termes de référence joints à la présente lettre. Pour réaliser cette mission dont la méthode de sélection est la Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (QC), le Coordinateur national du PRAPS 2-ML sollicite de votre part la remise, **au plus tard le mercredi 20 Août 2025 à 12h00mn GMT**, de votre dossier de manifestation d'intérêt qui comprend : les pièces administratives à jour (Registre de commerce, Agrément ou carte professionnelle ou document équivalent, quitus fiscal, certificat de non faillite), la preuve de réalisation d'expériences similaires (attestations de services faits, copies des pages de garde et pages de signature de marchés correspondants) et les CV du personnel permanent de la firme, doivent être déposées par courrier physique ou électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **20 Août 2025 à 16H 00 TU** avec la mention suivante :

- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel au Mali Phase II
- Offre de Manifestation d'intérêt pour « **Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration de quinze (15) Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire (SCAT).** »

La remise des offres pourra se faire à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du Projet
Avenue de la Liberté sur la route de Koulouba
En Face du Stade Ouezzin, contigu à l'IPR/IFRA Annexe
Tél. 76 18 11 42/74 41 93 04/66 75 80 51
Email : fatoumata.bocoum@prapsmali.ml avec copie à dbakary57@yahoo.fr
Bamako, République du Mali

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Bamako, le



PJ : Termes de référence